



EDITION N° 78
AVRIL 2013



DOMART SUR LA LUCE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



Le mot du maire

Le Printemps est là... qui pourrait nous faire oublier les vicissitudes de l'hiver passé ! Chutes de neige abondantes, vent glacial, automobilistes bloqués dans les congères. A ce propos, je tiens à rendre un hommage particulier à toutes les personnes qui, par leur présence, leur dévouement ont organisé un accueil chaleureux et réconfortant à ces naufragés d'une nuit (repas, couchage dans la salle des fêtes) ! Du mardi 4h30 au mercredi 16h00, sans relâche, ces personnes ont fourni bénévolement, les petits déjeuners, les repas du midi et du soir en puisant dans leurs réserves personnelles.

En plus de mes sincères remerciements, je vous transmets également ceux de Monsieur le Préfet : « *Je tiens à vous remercier de votre contribution, et vous sais gré d'exprimer ces sentiments à l'ensemble des personnels de votre commune ayant participé à cette opération* ».

Encore une fois à toutes et à tous : MERCI

Gérard Dufour

Vie de la Commune

Budget 2013

Lors du dernier conseil municipal consacré pour sa plus grande partie au budget 2013 les élus étaient invités à se prononcer sur le budget de l'année passée et celui de l'année en cours.

En ce qui concerne le **Compte Administratif et le Compte de gestion de l'année 2012**, le conseil à sa majorité, les a jugés conformes et par conséquent les a approuvés à l'unanimité du conseil.

Pour rappel :

Il se décompose ainsi pour ses grandes lignes :

Section de fonctionnement

Dépenses : 210 630 €

Recettes : 292 557 €

Résultat positif : 81 927 €

Section Investissement

Dépenses : 65 871 €

Recettes : 55 922 €

Résultat négatif : 9 949 €

Affectation au compte 1068 : 57 497 €

Excédent global : 160 447€



Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2013

Les taux restent inchangés par rapport à 2012... Le Conseil en a décidé à sa majorité.

Taxe d'Habitation : 20,06 %

Taxe Foncière Bâti : 10,36 %

Taxe Foncière Non Bâti : 28,15 %

CFE (Fait partie de la CET et appelée Cotisation Foncière des Entreprises) : 18,08 %

Budget Prévisionnel 2013

Les principales lignes du budget ont été analysées.

Le conseil a décidé d'approuver à sa majorité le BP suivant :

(Pour rappel, un BP, doit être équilibré)

Dépenses et Recettes de fonctionnement : 410 495 €

Dépenses et Recettes Investissement : 182 007 €

*Les détails de ce budget, sont bien entendu consultables, en Mairie.

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domarturlaluce@orange.fr Téléphone : 09 63 60 22 33 Fax : 03 22 42 25 81



Réforme territoriale

Dès 2014 après les élections municipales, la commune de Domart sur la Luce ne sera plus représentée au sein de la communauté de communes de Moreuil Avre Luce (CCALM) que par un seul délégué (le Maire en toute logique épaulé par un seul suppléant).
Actuellement, il y a 3 titulaires et un suppléant !

Rythmes scolaires rentrée 2013

Le SISCO a décidé ne pas appliquer les nouveaux rythmes à la rentrée scolaire de Septembre prochain, faute de moyens financiers suffisants à ce jour pour faire face aux nouveaux programmes !



Travaux Rte d'Amiens

Une partie de la RD 934 (côté route d'Amiens) s'affaisse sur une bonne 50 de mètres !

Un devis a été établi auprès de la COLAS (Entreprise conventionnée par la CCALM).

Le Devis à la charge de la commune s'élève à près de 17 000 €.

Le Conseil municipal réclame une aide au Conseil général, avant de valider ce devis !

PS : la question est posée sur la dégradation générale de cette route...La commune doit-elle supporter à elle seule les déprédations liées au fort trafic ?!!

Pour rappel : les bordures, les trottoirs et 1 m de chaussée sont de la compétence communale !

En ce qui concerne le contournement de la commune...Aucune information officielle à ce jour des décideurs, même si on sait que les études continuent en cette année 2013 !

Une chose est certaine...Le projet a pris du retard...Crise oblige ?!

Aire de jeu

L'aire de jeu est enfin clôturée et par conséquent sécurisée !!



Près d'une quinzaine de mois auront été nécessaires pour enfin poser un grillage et un portail d'entrée !

Décidemment certains de nos prestataires devront se poser la question quant à la manière de nous satisfaire...La patience a des limites pour certains d'entre nous !!

Pour rappel, cette aire de jeu est libre d'accès et réservée aux enfants de 2 à 6 ans accompagnés d'un adulte et sous sa pleine responsabilité !

Exploitations de peupliers

L'exploitation des peupliers près du marais communal est terminée.

La replantation s'est déroulée début Avril (Plus de 400 arbres ont été replantés)

A noter que pendant ces travaux l'entreprise forestière s'est vu dérobée une « tête hydraulique » sur un engin mécanique d'une valeur de 2 000 € environ !

Décidemment, certains ne perdent pas le Nord dans notre société, puisque cet engin n'a été garé qu'une seule nuit et dans un endroit qui paraissait discret !! !!!

Il reste à exploiter la zone dite des « beaux près »...Et par conséquent ne sera pas reboisée avant l'automne prochain probablement.

Merci aux administrés du hameau de Hourges et à ceux d'une ferme agricole communale d'avoir permis que l'exploitation continue dans de bonnes conditions en autorisant notamment le gardiennage d'un engin de plantation chez eux et un passage sur leur terre agricole pour

faciliter l'accès à la zone à exploiter. .

(Sans parler de l'épisode neigeux qui a vu un tracteur agricole, aller au-devant des sinistrés pour tenter de les secourir)...Ils se reconnaîtront ...Comme quoi « vivre ensemble » à Domart n'est pas un leurre !!

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domartsurlaluce@orange.fr Téléphone : 09 63 60 22 33 Fax : 03 22 42 25 81



Plan Local d'Urbanisme

Les réunions du PLU s'enchaînent...L'objectif est que cette révision soit terminée pour la fin de l'année 2013 !

Vous serez informés dès que possible du plan définitif proposé par les membres de la commission avec notamment l'intervention du commissaire enquêteur !

La commune doit faire face à beaucoup de contraintes liées à des règlements pas toujours explicites pour les élus que nous sommes !

Le Cabinet DESSEIN-URBAIN nous aide à la compréhension, tout en restant neutre quant aux choix et orientations que nous pouvons faire !!

A signaler à ce sujet que ça sera le dernier PLU communal. Le prochain sera « intercommunal » !



Fête locale communale et réderie

La fête communale se déroulera le dernier week-end du mois de Mai, c'est-à-dire les 25 et 26 Mai.

Au programme les attractions foraines du samedi au lundi soir, ainsi que la traditionnelle réderie du dimanche !

Le programme sera détaillé dans une prochaine information.

Réservez votre week-end, même si ce week-end-là, on fête, les mamans !



SOM'Propre

Faible mobilisation locale pour l'opération départementale qui s'est déroulée le Samedi 3 Mars dernier à l'initiative de la fédération des chasseurs et pêcheur en Somme, faut-il le rappeler.

Ce sont quelques chasseurs notamment, qui se sont mobilisés pour nettoyer une bonne partie du territoire de la commune Une 40 de sacs de déchets furent collectés à cette occasion !



Le Tennis Club

Lors de la dernière assemblée générale du club à la fin du mois de Mars, il a été décidé de mettre « en sommeil » l'association.

C'est à dire : le gèle de l'activité et des comptes pour une durée indéterminée !

De ce fait le court est mis à la disposition de la commune. Et sera impropre à la pratique du tennis ou de toute autre activité à l'intérieur de celui-ci !

A signaler que l'association a tenu à honorer le paiement de la totalité de sa dette envers la commune suite aux derniers travaux de remise en état de la surface de jeu notamment !

Financièrement le club est donc très sain et attend maintenant de nouveaux dirigeants pour repartir de l'avant !

A noter qu'une Assemblée Générale se déroulera en Mars 2014, juste après les prochaines élections municipales, pour décider ou pas de la dissolution totale de l'association !.

Concours de Pêche à la Truite

Pour rappel, le mercredi 1er Mai se déroulera un concours de pêche à la truite à l'étang communal

Nombreux lots et restauration sur place.



Bientôt un nouveau club ?

Un club de danse devrait se créer prochainement dans notre village. Il devrait ouvrir en septembre prochain.

Vous en saurez plus dès que ce club aura déposé ses statuts en préfecture et qu'il fera sa publicité.

D'ores et déjà, nous leur souhaitons de réussir dans leur entreprise.

Petit retour sur les ateliers créatifs



L'atelier de mardi gras a permis à 30 enfants de créer un chapeau qu'ils ont pu ramener à la maison. Après des jeux collectifs, petits et grands ont dégusté des crêpes préparées par les mamans, merci à tous



Lors de l'atelier de Pâques les 25 enfants ont réalisés la décoration d'un œuf qui a été garni ainsi qu'un nichoir à oiseau. L'après-midi s'est terminée traditionnellement par un goûter réalisé par les accompagnants. Rendez-vous est pris pour les ateliers de Noël !



La ronde de Pâques a compté une 30 d'enfants qui ont bravé le froid afin de découvrir la surprise laissée par les cloches. Félicitations à tous les ramasseurs et aux accompagnateurs.

Evènement à venir

La kermesse des écoles est prévue le samedi 15 Juin à Berteaucourt.

Si vous avez des lots qui pourraient leur être utile vous pouvez les déposer à l'école ou en mairie. Nous vous en remercions par avance.

Le spectacle aura lieu le matin et des jeux seront ouverts à tous ensuite, venez nombreux, restauration sur place



Nos aînés restent très actifs !



L'Amicale des Aînés organise une réunion d'information et de finalisation, le vendredi 03 mai à 14h30 en la salle des fêtes, pour le voyage au Tyrol.

Une sortie au Marquenterre + repas+ Petit Train en Baie de Somme le lundi 13 mai, départ 8h00 de la place. : Réservation au 06 32 85 56 54.

Son traditionnel cochon à la broche, le dimanche 07 juillet à 12h00 à la salle des fêtes : 19€ / pers et 12€ pour les - de 12ans. Réservation au : 06 32 85 56 54.

Une Sortie, le samedi 14 septembre à "l'Estaminet Palace" sur le circuit de De Gaulle à Inglevert (62). Départ 7h00 de la place. 35€ / adh et 40€ autre. Réservation au 06 32 85 56 54.



Stationnement limité pour favoriser le commerce local.

Afin de faciliter l'accès des clients du café-tabac, un panneau limitant le stationnement à 10 mn sera posé rue d'Amiens...Un arrêté municipal sera pris afin de pouvoir faire appliquer cette limitation de stationnement aux heures d'ouverture du commerce notamment.

Commune de Domart sur la Luce : <http://www.domart-sur-la-luce.fr/>

Adresse courriel : mairie.domarturlaluce@orange.fr Téléphone : 09 63 60 22 33 Fax : 03 22 42 25 81